

271

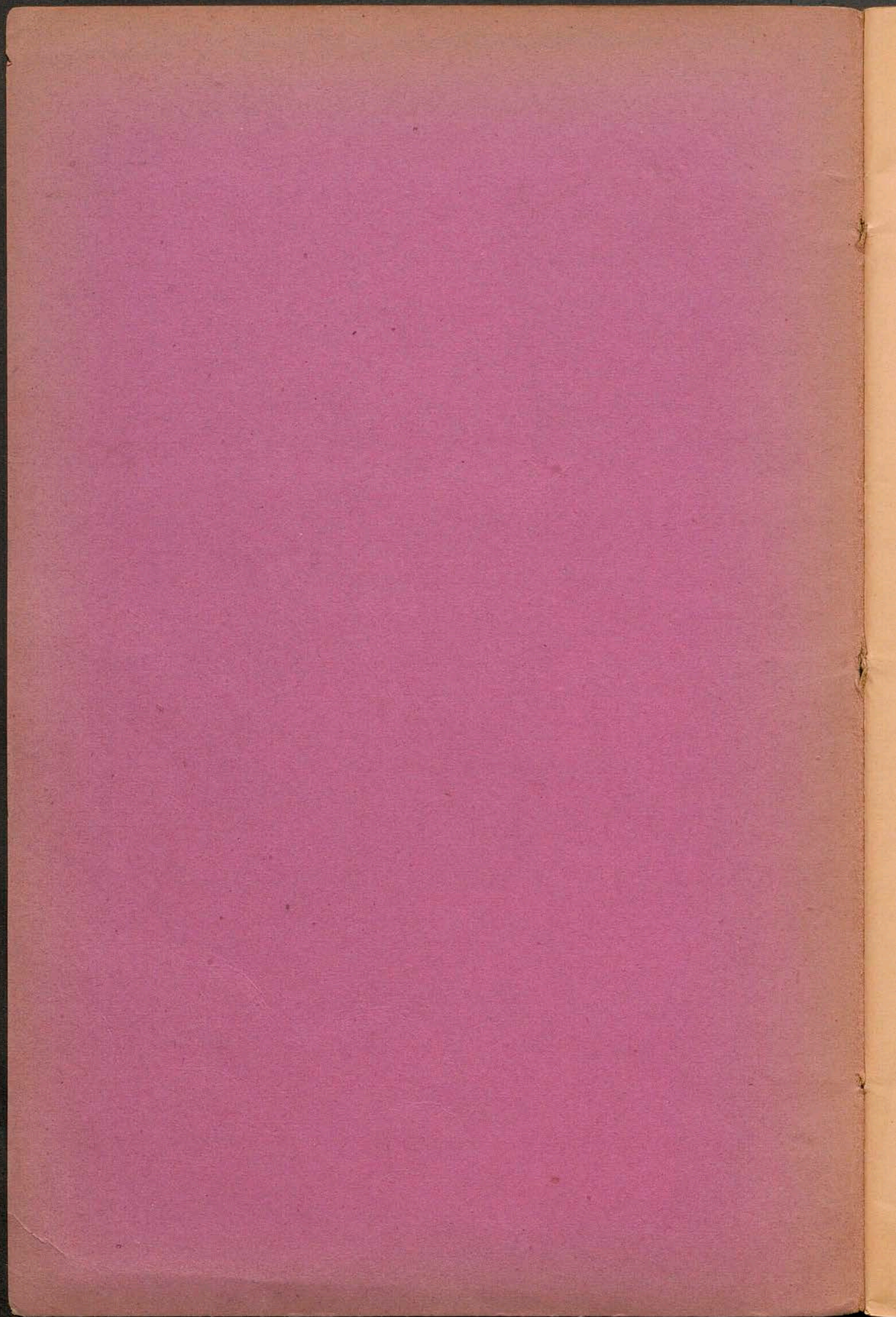
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Jules SIEGFRIED et plusieurs de ses collègues, concernant le **gouvernement et l'administration des colonies.** (N<sup>o</sup> 383, année 1898, et 29, année 1899.)

(Nommée le 10 février 1899.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : RAMBOURGT. *Secrétaire*
- 2<sup>e</sup> — ALFRED RAMBAUD. *Requis*
- 3<sup>e</sup> — ~~ISAAC.~~ *Guillot*
- 4<sup>e</sup> — ~~SIEGFRIED.~~ *Gérente des Aff. Indes*
- 5<sup>e</sup> — ~~LE COUR GRANDMAISON.~~ *Président* *Boyer* *Charles Deshayes*
- 6<sup>e</sup> — POZZI. *Docteur*
- 7<sup>e</sup> — COMTE D'AUNAY.
- 8<sup>e</sup> — JULES GODIN. *Président*
- 9<sup>e</sup> — PAULIAT.

97



A

Séance du 13 février 1899.  
La séance est ouverte à 2<sup>h</sup> 1/4.

La Commission réunie au complet, ~~soit~~  
~~M. Isaac~~, procède à la constitution de son  
bureau.

Sont élus : Président : M<sup>r</sup> Siegfried  
Secrétaire : M<sup>r</sup> Ramboult

Chacun des Membres présents expose dans  
quelques conditions ils ont été élus par ~~leurs~~  
bureau.

1<sup>er</sup> bureau - M<sup>r</sup> Ramboult a été élu comme  
favorable à l'ensemble de la proposition de loi, sous  
réserve qu'il serait tenu très-sérieusement compte  
de l'avis du Gouvernement, et que le régime financier  
à instituer pour les Colonies serait subordonné  
à la situation de chacune d'elles.

2<sup>e</sup> bureau - M<sup>r</sup> Rambaud a été élu également  
dans un esprit favorable à la proposition.  
Il est partisan de la concentration des attributions  
dans les mains d'un Gouverneur, et approuve le  
caractère de décentralisation du projet.

3<sup>e</sup> bureau - M<sup>r</sup> Isaac est partisan de la  
proposition surtout parce qu'elle est appelée à  
provoquer l'examen des questions coloniales  
trop négligées jusqu'à ce jour.

Il compte opposer un certain nombre de  
réserves lorsque la Commission passera à  
l'étude des détails de la proposition.

D'une manière générale, il réclame pour  
les populations coloniales un régime comportant

La plus grande somme de liberté possible

4<sup>e</sup> bureau - M<sup>r</sup> Siegfried a été élu comme premier signataire de la proposition, et a fait connaître son sentiment dans l'exposé des motifs qui la précède

5<sup>e</sup> bureau - M<sup>r</sup> Lelour-Grandmaison n'est pas hostile à la proposition, mais il souhaite :  
1<sup>o</sup> que le contrôle financier soit exercé en toute indépendance du Gouvernement de la Colonie

2<sup>o</sup> qu'en ce point de vue des affaires étrangères et des relations extérieures, le Gouvernement reste absolument sous la dépendance du Gouvernement de la Métropole, et qu'il n'ait pas, sur ce terrain, d'initiatives particulières

6<sup>e</sup> bureau - M<sup>r</sup> Pozzi a été élu sans que son bureau lui ait imposé de réserves.

Il est favorable à la proposition surtout parce qu'elle s'inspire de l'esprit de décentralisation indispensable à la prospérité de nos possessions coloniales.

7<sup>e</sup> bureau - M<sup>r</sup> le Comte d'Aunay s'est déclaré partisan de l'ensemble de la proposition  
Il a été élu par 8 voix contre 5 données à M<sup>r</sup> Bisseuil qui avait élevé des objections contre l'augmentation des pouvoirs des Gouvernements à l'égard des autorités militaires.

8<sup>e</sup> bureau - M<sup>r</sup> Godin a été élu comme signataire de la proposition.

Il estime que tout est à refaire dans l'Administration Coloniale. Il a déclaré à son bureau qu'en ce qui concerne les opérations

militaires, il croit nécessaire de réserver la haute direction au Gouvernement.

Il a été élu par 10 voix contre 5 donné à M<sup>r</sup> Labart-Danneville qui avait exprimé certaines réserves restrictives à apporter à la proposition. — 9<sup>e</sup> bureau. M<sup>r</sup> Pauliat est partisan de la proposition, mais il croit qu'il ne faut pas englober toutes les colonies dans une législation uniforme. Il faut les soumettre à quelques principes généraux, tels que la décentralisation, mais apporter dans le détail les différences de traitement que peuvent exiger la situation particulière de chacune d'elles.

Cet exposé terminé, la séance a été levée à 2<sup>h</sup> 3/4.

Le Président, Le Secrétaire,  
Julien Siegfried G. Auzanay

Séance du 8 mars 1899  
La séance est ouverte à 2<sup>h</sup> 1/2.  
Etaient présents M. M. Siegfried, Auzanay, Macé, Jadin, Pauliat et le Comte Grandmaison

Après une discussion générale à laquelle tous les membres présents ont pris part, on a examiné les 8 premiers articles du projet de loi. Quelques modifications ont été faites qui portaient toutes sur les attributions du Gouverneur auxquelles que l'on a cherché à restreindre.

La séance a été levée à 4<sup>h</sup> 1/4.  
Le Président, Le Secrétaire  
Julien Siegfried G. Auzanay

4  
Séance du 1<sup>er</sup> Mars 1899.

La séance est ouverte à 2<sup>h</sup><sup>1</sup>/<sub>4</sub>, sous la présidence de M<sup>r</sup> Siegfried.  
Présents : M<sup>r</sup> Siegfried, Godin, Isaac, Rambourgt.  
Sauliat.

La discussion est ouverte sur l'article 9 de la proposition de loi. La Commission ajoute au texte, après les mots : "le Gouverneur" (1<sup>er</sup> S.) : "le Conseil d'Administration entendu";

art. 10. (~~1<sup>er</sup> phrase~~) La Commission décide d'ajouter :  
"~~après l'avis du Conseil d'Administration~~" et de l'autorité militaire.  
" Ces territoires rentreront sous le régime normal par décision  
" du Gouverneur."  
" Ces différentes mesures devront être prises après avis  
" du Conseil d'Administration."

art. 11. La Commission en décide la suppression.

art. 12. Nouvelle rédaction : "Les recettes des Colonies  
leur appartenant et leurs dépenses sont à leur charge."  
(le reste de l'article comme sur le texte imprimé.)

art. 13. Le Président,  
Julien Siegfried

Le Secrétaire,  
G. Rambourgt

## Séance du 22 Mars 1899.

La séance est ouverte à 2<sup>h</sup> 1/4, sous la présidence de M. Siegfried.

Présents: M. Siegfried, Godin, Isaac, Rambourgt, d'Aunay.

— La Commission examine le Budget colonial de l'Angleterre au point de vue des dépenses que supporte le Royaume Uni pour l'entretien des forces militaires dans ses Colonies.

Elle confie à M. le C<sup>te</sup> d'Aunay le soin de recueillir des renseignements complémentaires et précis sur la répartition des dépenses militaires Coloniales de l'Angleterre entre la Métropole et les Colonies.

— La Commission reprend l'examen de la proposition:

M. Godin revient à l'article 12 dont il critique la rédaction.

M. Isaac s'associe à cette critique. Tous deux trouvent excessif d'imposer d'une façon générale aux budgets Coloniaux toutes les dépenses, y compris les dépenses militaires.

La Commission maintient provisoirement la rédaction précédemment adoptée, sauf examen ultérieur.

— art. 13. — Une longue discussion s'engage sur cet article sans que l'accord puisse s'établir. On décide de le réserver, jusqu'après l'audition de M. le Ministre.

— art. 14. — adopté, avec suppression du mot "mobile".

— art. 15. — Rédaction nouvelle "Le Gouvernement propose 3<sup>e</sup>" (suppression des mots: "d'accord avec le Ministre")

— art. 16. — La Commission précisera ultérieurement la limite dans laquelle pourront être engagés les travaux. 3<sup>e</sup>.

— art. 17. — adopté.

— art. 18. — adopté.

— art. 19. — adopté.

Le Président,  
Sularbief

Le Secrétaire,

Séance du 28 juin 1899

La séance est ouverte à 2 h  $\frac{1}{2}$  sous  
la présidence de M. Sieffried.

Présents: M. M. Sieffried, Godin,  
Stace, Sauliat et D'Aunay.

Après une discussion générale à  
laquelle tous les membres ont pris  
part, le vote d'un projet  
définitif a été adopté.

M. Godin a été nommé  
rapporteur.

Le Président  
Julien Sieffried

Le Secrétaire  
D'Aunay

Séance du 16 mars 1900

La séance est ouverte à 2 h. sous  
le quart. Sous la présidence de  
M. Godin.

Présents M. M. Godin, D'Aunay,  
Sauliat, Fozzi, Paul Girault et Villard

Ces deux derniers membres hon-  
-nêtement élus en remplacement de  
M. M. Sieffried et Stace, sont tous  
les deux favorables en principe  
au projet qu'il s'agit de discuter.  
M. Villard a insisté sur la nécessité d'  
assurer autant que possible la



7

Scientific des colonies actuelles avant de  
songer à une plus grande extension  
de notre domaine colonial.

Le gadin est élu Président en  
remplacement de M. Sieffried.

Le Président

Jean Gadin

Le Secrétaire

J. Dauray

Séance du Décembre 1901.

La séance est ouverte à 1<sup>h</sup> 3/4, sous la présidence de  
M. Godin.

Présents : M. M. Godin, D'Aunay, Ch. Dupuy, Vuilleod,  
et Rambouret.

M. Charles Dupuy, membre nouveau de la Commission,  
déclare qu'il a été désigné par son Bureau à la suite des  
opinions de vive sympathie qu'il y a exprimées en faveur  
du développement et de la prospérité de nos Colonies, et comme  
rapporteur du Budget des Colonies.

La Commission, après une discussion générale, décide  
qu'il y a lieu de demander à M. le Ministre des Colonies des  
renseignements sur l'ancienne organisation administrative des  
Colonies, en même temps que son avis sur le projet  
actuellement préparé.

Le Président,

Jean Gadin

Le Secrétaire,

J. Dauray

Séance du 4 février 1904.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Godin, à 3h. 1/4.

Présents : MM. Godin, D'Aunay, Vuilleod, Drouhet, Charles Dupuy,  
Paul Girente.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission

8  
sur la procédure à suivre pour l'étude de la Proposition  
de Loi dont la Commission est saisie.

Après échange d'idées entre MM<sup>rs</sup> Drouot, Ch. Dupuy  
et Godin, la Commission décide de demander à  
M<sup>r</sup> le Ministre de vouloir bien venir devant la  
Commission exposer son propre sentiment.

Le Président de la Commission est chargé de  
s'entendre avec M<sup>r</sup> le Ministre des Colonies pour  
convenir d'un rendez-vous avec la Commission,  
et fixer ainsi la date et l'heure de la prochaine séance.

Le Président Le Secrétaire  
Jules Godin J<sup>r</sup> Paul Girente

Séance du 20 février 1908.

La séance est ouverte sous la présidence de M<sup>r</sup> Godin, à 2h<sup>1</sup>/<sub>4</sub>.

Présents: MM<sup>rs</sup> Godin, Ch. Dupuy, Calvet, Knight, Paul Girente.

A la fin de 1904, <sup>par les soins de M<sup>r</sup> Godin</sup> a été colligé et réuni en une brochure

l'ensemble des textes organiques et financiers, en vigueur actuelle-  
ment, qui sont relatifs à l'organisation administrative des Colonies.

Après échange d'idées entre MM<sup>rs</sup> Godin, Calvet, Knight,  
Paul Girente, la Commission décide de charger son président de  
représenter ses démarches au près du Ministre des Colonies pour  
l'inviter à étudier la proposition de Loi soumise à la  
Commission, et à convenir d'un rendez-vous avec la dite  
Commission.

Le président:

Jules Godin

Le secrétaire:

J<sup>r</sup> Paul Girente

